



MBRCC

Mortgage Broker Regulators'
Council of Canada

CCARCH

Conseil canadien des autorités de
réglementation des courtiers hypothécaires

Plan stratégique 2012–2015

Septembre 2012

Table des matières

Avant-propos	3
Mandat	4
Vision	4
Mission	4
Valeurs	5
Contexte	6
Priorités stratégiques	8
Initiatives stratégiques	9

Avant-propos

Le Plan stratégique 2012-2015 marque une étape cruciale dans la modernisation du cadre réglementaire canadien des courtiers hypothécaires ainsi que dans les progrès accomplis en ce qui concerne les intérêts des consommateurs de produits hypothécaires. Le présent plan stratégique est une grande première : il s'agit d'un pilier soutenant la décision prise par les autorités de réglementation des courtiers hypothécaires partout au Canada d'établir une structure et une organisation officielles pour favoriser la collaboration et la coopération en matière de réglementation.

Avant la constitution de l'organisation, les autorités de réglementation des courtiers hypothécaires au Canada se rencontraient de façon informelle deux fois par année pour échanger des renseignements et coordonner les activités sur des questions d'intérêt commun. Cependant, en 2011, les autorités de réglementation ont pris part à une séance de planification stratégique au terme de laquelle un mandat a été formulé pour demander une coordination et une coopération plus grandes en ce qui concerne les efforts déployés par les autorités de réglementation pour servir l'intérêt public dans l'ensemble du Canada.

En acceptant de se réunir de façon plus structurée au sein d'une organisation appelée Conseil canadien des autorités de réglementation des courtiers hypothécaires (Mortgage Broker Regulators' Council of Canada) (« CCARCH »), les autorités de réglementation chercheront à accroître le partage des renseignements et à mieux coopérer, promouvoir l'harmonisation des pratiques de réglementation canadiennes visant les courtiers hypothécaires et à développer une approche unifiée pour favoriser l'engagement des intervenants.

Par conséquent, le présent plan stratégique représente le fondement de ce processus. En effet, il décrit les étapes devant être prise au cours des trois prochaines années pour établir le CCARCH en tant que forum efficace pour la collaboration entre les autorités de réglementation des courtiers hypothécaires, et il détermine les priorités et initiatives stratégiques visant à améliorer et à promouvoir l'harmonisation des pratiques de réglementation applicables aux courtiers hypothécaires partout au Canada dans le but de servir les intérêts du public.

Kirk Bacon

Président

Conseil canadien des autorités de réglementation des courtiers hypothécaire (Mortgage Broker Regulators' Council of Canada)

Mandat

Le mandat du CCARCH est le suivant :

Le CCARCH est un forum permettant aux autorités de réglementation des courtiers hypothécaires au Canada d'améliorer la réglementation et à promouvoir l'harmonisation des pratiques de réglementation applicables aux courtiers hypothécaires afin de servir l'intérêt public.

Vision

La vision du CCARCH est la suivante :

Une réglementation efficace qui favorise la protection du public ainsi qu'un marché ouvert et juste.

Mission

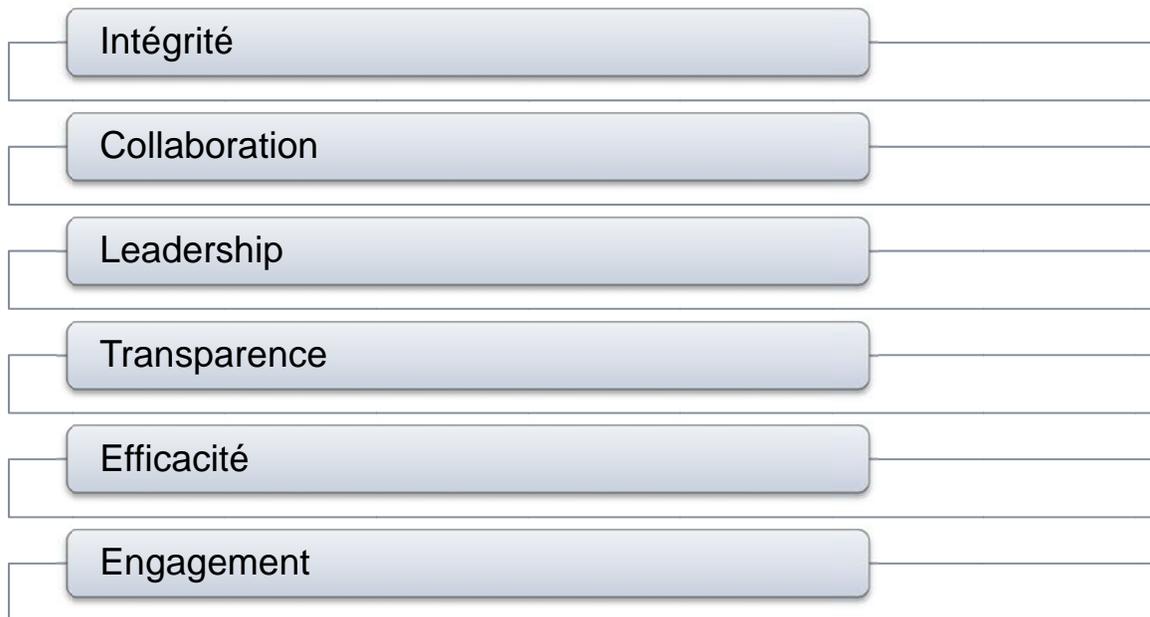
Voici la mission du CCARCH :

Assurer la collaboration entre les autorités de réglementation des courtiers hypothécaires et avec les intervenants afin de cerner les tendances et d'élaborer des solutions aux questions de réglementation courantes.

Valeurs

Les organisations se forgent sur les valeurs communes de leurs membres. Ces valeurs définissent les comportements qui sont acceptables et dictent les rapports que les membres doivent entretenir entre eux et avec les intervenants.

Les membres du CCARCH partagent un engagement envers les valeurs fondamentales suivantes :



Contexte

La mise en place du CCARCH en tant qu'organisation officielle a lieu alors que les courtiers hypothécaires, le secteur des hypothèques et le cadre réglementaire au Canada en sont à un tournant critique. Le contexte actuel est caractérisé par la modernisation des règlements visant les courtiers hypothécaires, un intérêt accru pour l'harmonisation de la réglementation et l'élaboration de normes nationales, ainsi que la reconnaissance générale du rôle joué par les prêts hypothécaires dans la prospérité globale de l'ensemble des consommateurs individuels et des économies nationales.

Tandis que les économies continuent de se rétablir à la suite d'une crise financière qui est en grande partie attribuable à la prolifération de prêts hypothécaires non vérifiés et inappropriés, le caractère adéquat des prêts hypothécaires fait l'objet d'une attention et d'une surveillance croissantes à l'échelle nationale. Cependant, malgré une perspective plus générale des risques liés aux prêts hypothécaires, il demeure important de vérifier le caractère adéquat des prêts hypothécaires des particuliers puisqu'ils continuent de constituer la transaction financière et la dette la plus importante de la plupart des Canadiens.

Alors que les préoccupations à l'égard des risques potentiels s'accroissent, il est important de veiller à ce que le consommateur soit suffisamment informé. Comme l'accroissement rapide de la complexité du marché au cours des dernières années s'est combiné à des niveaux d'endettement personnel et familial de plus en plus élevés dans l'ensemble du pays, le besoin n'a jamais été aussi impérieux de bien informer les consommateurs. Afin d'évaluer la pertinence des produits hypothécaires en fonction de leur situation et de leurs besoins financiers particuliers, les Canadiens doivent avoir accès à certains types de renseignements pour être en mesure de comprendre pleinement les produits offerts et leurs répercussions. À l'inverse, il est tout aussi important de s'assurer que les courtiers hypothécaires, qui représentent l'autre partie cruciale de la relation d'affaires, sont suffisamment qualifiés, compétents et au courant des développements pertinents de ce marché en évolution rapide.

Alors que ces défis se prêtent bien à des solutions résultant de la collaboration des autorités de réglementation provinciales, d'autres facteurs ont incité celles-ci à établir un forum favorisant la coopération afin de faciliter la mise en place de normes communes et harmonisées. Parmi ces facteurs, mentionnons la facilité croissante avec laquelle les transactions hypothécaires peuvent être effectuées d'une province à l'autre ainsi que les divers accords de commerce et de coopération qui visent à supprimer les

restrictions relatives aux affaires conclues entre les provinces et au sein de celles-ci.

Le secteur des hypothèques encourage aussi depuis longtemps une collaboration et une harmonisation accrues en matière de réglementation puisque cela ouvrirait la voie à des opérations plus efficaces et à une réduction des coûts associés à la conformité. De plus, il y a un nombre croissant de consommateurs qui estiment que le cadre réglementaire devrait non seulement protéger adéquatement leurs intérêts financiers, mais aussi offrir un niveau de protection semblable à tous les Canadiens.

Priorités stratégiques

En fixant son orientation globale et ses priorités stratégiques pour les trois prochaines années, le CCARCH a tenu compte des risques relatifs parmi toutes les difficultés qui ont été cernées et s'est servi de cette évaluation pour canaliser ses efforts.

Par conséquent, les priorités stratégiques suivantes ont été cernées :

- 1. Établir la gouvernance nécessaire aux activités du CCARCH.**
- 2. Élaborer des pratiques et des normes professionnelles communes et faciliter leur mise en œuvre, au besoin.**
- 3. Accroître le partage structuré des renseignements et la coordination parmi les autorités de réglementation.**
- 4. Accroître l'engagement coordonné avec les intervenants externes.**
- 5. Cerner et rectifier les problèmes émergents.**

Initiatives stratégiques

Le CCARCH s'attaquera à ses priorités stratégiques en mettant l'accent au cours des trois prochaines années sur les initiatives stratégiques décrites ci-dessous.

Établir le cadre de gouvernance du CCARCH

- a. Élaborer et mettre en œuvre la structure de gouvernance ainsi que les ressources nécessaires pour entreprendre les activités du CCARCH.
- b. S'assurer de l'engagement des autorités de réglementation envers le CCARCH et son orientation future.

Élaborer des pratiques et des normes professionnelles communes et faciliter leur mise en œuvre, au besoin

- a. Examiner les pratiques actuelles à l'égard de la divulgation de facteurs de risque importants aux emprunteurs, ainsi qu'élaborer des normes de pratique communes et faciliter leur mise en œuvre.
- b. Examiner les pratiques actuelles destinées à s'assurer du caractère adéquat des produits hypothécaires pour les emprunteurs, ainsi qu'élaborer des normes de pratique communes et faciliter leur mise en œuvre.
- c. Examiner les exigences actuelles en ce qui concerne les compétences des courtiers et des dirigeants d'agences (c'est-à-dire, les compétences de base et le programme de formation), ainsi qu'élaborer des normes professionnelles communes et faciliter leur mise en œuvre.
- d. Examiner les développements réglementaires et législatifs de chaque territoire de compétence à la lumière des principes dont tient compte l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et des obligations qu'il contient en ce qui a trait aux courtiers hypothécaires, et donner ses commentaires et sa rétroaction à cet égard, s'il y a lieu.

Accroître le partage structuré des renseignements et la coordination parmi les autorités de réglementation

- a. Élaborer et mettre en œuvre un protocole pour le partage des renseignements et la coordination.
- b. Créer une plateforme électronique pour la communication entre les autorités de réglementation.
- c. Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un accès électronique unique aux renseignements portant sur les mesures d'application de la réglementation visant les courtiers hypothécaires au Canada.

Accroître l'engagement coordonné des intervenants externes

- a. Élaborer et mettre en œuvre un plan et une stratégie de communication pour assurer l'engagement coordonné avec les intervenants externes.

Cerner et rectifier les problèmes émergents

- a. Collaborer en vue de cerner et de rectifier les problèmes émergents d'intérêt commun au fur et à mesure qu'ils se présentent.